



LISTE DES CONTRATS – DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT

RAPPORT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 MRC DE MANICOUAGAN

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (dans le présent cas, l'exercice 2022), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat (art. 961.4(2) C.M.).

COCONTRACTANTS	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
Ville de Baie-Comeau	Pincés de désincarcération et Service d'urgence en milieu isolé	69 424,60 \$
Centre de services scolaire de l'Estuaire	Entretien du réseau de fibre optique	35 098,92 \$
Conciergerie Vapro	Entretien ménager	33 356,04 \$
Hydro-Québec	Électricité	136 883,70 \$
PG Solutions	Logiciel financier	36 834 \$
Sel Warwick inc.	Déglaçant pour piste aéroportuaire	88 193,87\$
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	Services professionnels	39 314,90\$
Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan	Collecte des matières domestiques du TNO	92 571,03\$

Note : Pour la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, consultez la section *Gestion contractuelle* du site internet de la MRC de Manicouagan.